* + 1. **Accueil petite enfance**
1. **Périmètre**

Les activités liées à l’accueil de la petite enfance concernent tous les secteurs d’activités de la section Q de la nomenclature NAF et principalement de la sous-section 88 (88.91A - Santé humaine et action sociale).

La segmentation des activités de l’accueil de la petite enfance est déclinée de la façon suivante :

* Accueil petite enfance - Administration et bureaux (Bureaux Standards) ;
* Accueil petite enfance - Crèche ;
* Accueil petite enfance - Halte-garderie ;
* Accueil petite enfance - Valeur par défaut.
1. **Indicateurs d’intensité d’usage**

Indicateurs d’intensité d’usage temporels :

L’amplitude horaire annuelle d’utilisation des locaux **Nb\_h\_ouvrées** (h ouvrées/an) est utilisée comme indicateur d’intensité d’usage temporel. Elle correspond aux heures d’utilisation et d’entretien de ces locaux pour toutes les sous-catégories. Les heures de gardiennage ne sont pas comprises dans cet indicateur.

Indicateurs d’intensité d’usage surfacique :

Les indicateurs d’intensité d’usage surfacique sont différenciés selon les sous-catégories :

* Pour la sous-catégorie « Administration et bureaux (Bureaux Standards) » :
	+ La surface de plancher par poste de travail **Surf\_poste** (m²/poste), ou surface utile brute, correspondant à la surface de plancher de la sous-catégorie rapportée au nombre de postes de travail.
	+ Le taux d’occupation **T\_occ** (%), correspondant à la moyenne de la proportion de postes de travail occupés. La proportion de postes occupés est le nombre de postes occupés sur le nombre de postes total de la sous-catégorie.
* Pour les sous-catégories « Crèche » et « Halte-garderie » :
	+ La surface théorique par enfant **Surf\_enfant** (m²/enfant), correspondant à la surface de plancher de la sous-catégorie rapportée à la capacité théorique maximale d’enfants.
	+ Le taux d’occupation **T\_occ** (%), correspondant au nombre moyen d’enfants accueillis rapporté à la capacité théorique maximale d’enfants.